



Regroupement familial pour mineur

Par **malak**, le **23/02/2011** à **21:32**

Bonjour,

je cherche des solutions pour faire venir mon fils vivre avec moi il est mineur.
pour le dossier de regroupement familial, j'ai préparé tout les papiers mais je n'ai pas suffisamment de revenu.

alors que dois-je faire?

est ce possible en passant par le tribunal?

merci pour vos réponses.

Par **mimi493**, le **23/02/2011** à **21:53**

Les revenus de votre conjoint compte dans l'évaluation des revenus. Vous n'arrivez pas à réunir le SMIC + 10% avec deux salaires ?

Par **malak**, le **23/02/2011** à **22:18**

malheureusement non .

Par **mimi493**, le **23/02/2011** à **23:11**

Donc vous devez attendre de remplir les conditions de salaire

Par **chris_idv**, le **24/02/2011** à **23:11**

Bonjour,

Un avocat et le tribunal ne pourront que constater que vos ressources financières ne permettent pas de satisfaire vos besoins et ceux de votre enfant dans l'hypothèse d'un regroupement familial en France.

Cordialement,

Par **mimi493**, le **25/02/2011** à **09:57**

Contraignez le père à verser une pension alimentaire.
Hélas, vous le saviez en venant en France et en laissant votre fils derrière vous.

Par **malak**, le **25/02/2011** à **17:22**

je savais pas qu'il faut attendre 18 mois avant de déposer le dossier et je ne savais pas non plus qu'il faut faire autant des papiers pour juste qu'une mère puisse avoir son enfant avec elle!!!

Par **mimi493**, le **26/02/2011** à **13:08**

Pourquoi n'avez-vous pas fait le nécessaire pour venir directement avec votre enfant ?

Par **malak**, le **26/02/2011** à **14:19**

bonjour

merci pour l'interet que vous donner a mon sujet

je ne l'ai pas fais parcque que je me suis remarier avec un français et on devait commencer tout de 0 en france, car mon mari il a laché tout avant de venir s'installer dans mon pays d'origine, et comme se n'est pas marcher comme il souhaitait, on est entré en france pour faire tout le naissecaire pour quand puisse ramener mon fils , chercher logement, travail.... je

ne vous cache pas que c'était trop difficile mais mnt on se sort pas mal meme avec le minim d'entrer d'argent et les allocations et apl se qu'il fait plus de ce qu'il nous demande pour le regroupemt famillial, mais les services de RF refuse de le prendre en compte.

je voulais savoir svp, si je fais une demande pour avoir la nationalité sera possible de faire le RF?

mercii

Par **mimi493**, le **26/02/2011 à 16:23**

Pour acquérir la nationalité française par déclaration, vous devez avoir 4 ans de vie commune dans le mariage dont 3 ans en France, ou 5 ans de vie commune si on n'a pas 3 ans en France

Les prestations familiales et allocations sociales n'entrent pas dans les revenus comptabilisés pour avoir droit au regroupement familial (ce qui est, somme toute, assez logique, exiger un SMIC en revenu, ce n'est pas une exigence démesurée, surtout pour un couple), c'est la loi.

Par **malak**, le **26/02/2011 à 18:42**

merci mimi493 pour vos réponses

je suis marie depuis 2006 et depuis 2007 je suis en France, je pense que de se coté il y a pas de problème mais reste ma question :

est ce que après je peux faire un regroupement familial ou il y autre procédure pour le faire venir? est ce qu'il se base tjrs sur un minimum de revenu si il y a une autre procédure? .

merci

Par **mimi493**, le **26/02/2011 à 22:07**

Si vous devenez Française (ce qui n'aura aucun impact sur la nationalité de votre enfant qui ne vit pas avec vous), ce n'est plus la procédure de regroupement familial (uniquement pour les étrangers) et il n'y a plus de conditions de revenus.

Par **malak**, le **27/02/2011 à 00:17**

bonsoir mimi493

je vous remercie beaucoup sur ces informations, et pour le temps consacrées pour répondre a mes interrogations...

merciiiiiiiii!!!